
TIJANI BEN JEMAA: Nous sommes maintenant 7 sur cet appel, ce n'est pas le nombre que nous attendions, mais nous allons qu'en même commencer.

YESIM NAZLAR : Donc nous allons commencer l'enregistrement. L'enregistrement a commencé, bonjour, bonsoir à tous, merci, bienvenu à ce groupe de travail sur le règlement intérieur d'AFRALO, nous sommes le 4 mai 2017 il est 14 h UTC, et nous allons commencer sur cet appel, aujourd'hui nous avons, Baudouin Schombe sur le canal français et sur le canal anglais nous avons, Tijani Ben Jemaa, Pastor Peters Omoragborn, Barrack Otieno, Beran Dondeh, Seun Ojedeji . Nous avons les excuses de Aziz Hilali et de Abdeldjalil Bachar Bong. Au niveau du personnel nous avons Silvia Vivanco, Mario Aleman et moi-même Yeşim Nazlar. Nos interprètes aujourd'hui sont Claire et Jacques. Et comme d'habitude je vous rappelle que vous devez donner votre nom avant de prendre la parole pour la transcription et pour que les interprètes puissent vous identifier sur l'autre canal. Je vais maintenant donner la parole à Tijani Ben Jemaa. Vous avez la parole. Merci !

TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup Yesim, Fatimata n'est pas là, donc nous sommes 6 seulement pour cet appel, c'est dommage parce que nous voulions prendre une décision concernant la décertification, mais avec un nombre de participants si réduit je vais demander d'abord aux participants si vous voulez qu'on continue et qu'on prend une décision ou si vous souhaitez seulement qu'on discute des problèmes à aborder

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

sans prendre de décisions parce que nous sommes très peu aujourd'hui sur cet appel. Qu'en pensez-vous, donnez-moi votre avis.

PASTOR PETERS OMORAGBORN : Oui je pense que vu l'importance du problème je suggère que cette discussion soit réalisée et qu'ensuite on prenne une décision plus tard.
Et...

SEUN OJEDEJI : Je peux donner mon avis ?

PASTOR PETERS OMORAGBORN : Sinon, nous pouvons discuter d'autres problèmes. Merci !

TIJANI BEN JEMAA : Merci Pastor Peters, est-ce qu'il y a d'autres opinions ? Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole ?

SEUN OJEDEJI : Je peux donner mon avis ?

TIJANI BEN JEMAA : Seun Ojedeji allez-y, vous avez la parole !

SEUN OJEDEJI : Je voudrais faire un commentaire, est-ce qu'il est possible je ne regarde pas l'ordre du jour, mais je suggère que la question du vote pondéré

que j'ai lu sur la liste. Je voudrais savoir qu'est-ce qu'on va faire concernant ce point particulier ?

TIJANI BEN JEMAA : Nous allons faire une dernière lecture de la question de la décertification et c'est là que nous voudrions prendre une décision, mais aujourd'hui je pense que nous ne sommes pas assez nombreux pour prendre une décision.

SEUN OJEDEJI : Il y a beaucoup de bruit je vais demander au personnel de mettre en mute toutes les personnes qui ne parlent pas parce qu'il y a beaucoup de bruit sur la ligne. Beran vous avez la parole donnez-nous votre avis ! Beran est-ce que vous êtes là ? Quelqu'un demande la parole. SEUN OJEDEJI, allez-y vous avez la parole.

SEUN OJEDEJI : Vous parlez, vous avez dit quelque chose ? À propos des participants, on est 7 et c'est trop peu. C'est ça ?

TIJANI BEN JEMAA : Oui, non ce e n'est pas 7 c'est 6 en réalité !

SEUN OJEDEJI : Oui c'est très bas et ce sera difficile de prendre des décisions importantes, je suggère qu'on aborde d'autres thèmes et que l'on discute de tout cela sur la liste de diffusion, ça, c'est mon opinion. Merci!

TIJANI BEN JEMAA : Ho oui tout à fait, je pense la même chose que vous. Puisque nous sommes là, je vais vous demander de discuter la question que SEUN OJEDEJI a abordé concernant le quorum et je pense que sa suggestion a été ...est intéressante, il pense que si nous n'atteignons pas les 50 % c'est-à-dire le quorum, pour le vote, 50 % des votes et que nous avons le quorum, on peut accepter la décision et que cela dépende des objections qui pourraient surgir dans les 72 heures suite à l'appel de la part des autres membres des autres ALS, c'est une suggestion de SEUN OJEDEJI. Si vous avez une opinion sur ce point, j'aimerais l'entendre, j'ai ma propre opinion, mais je la donnerais par la suite, je voudrais d'abord entendre votre opinion sur ce point, vous avez la parole. Est-ce que quelqu'un veut ? Oui, allez-y Beran ! Allez-y, Beran, vous avez la parole.

BERAN DONDEH : Je...Je n'ai pas très bien compris ce que vous aviez dit. Vous avez dit 72 heures ?

TIJANI BEN JEMAA : Je répète Beran, je répète donc, nous avons une réunion, nous sommes dans la réunion, nous atteignons le quorum, pour cette réunion en particulier, et lorsque nous voulons prendre une décision nous n'avons pas 50% de toutes les ALS qui votent pour une option. Donc nous n'avons pas plus de 50% et cela veut dire que les gens ne sont pas tous d'accord, qu'on n'a pas un accord. Seun Ojedeji propose que l'on prenne le nombre le plus élevé de votes et que l'on accepte la décision à prendre, sachant que 72 heures après l'appel, on peut recevoir une

objection à ce choix à cette option, hein ! C'est ce que Seun proposait. S'il n'y a pas d'objections pendant les 72 heures après l'appel, la proposition est acceptée.

SEUN OJEDEJI: Est-ce que vous m'entendez ? Je voudrais préciser un petit peu, ce que j'ai dit c'est que nous avons un nombre de ALS et les discussions continuent pour la prise de décision lors de la dernière réunion, on peut ...lors de la ...les réunions, on doit conclure. Je voudrais aussi qu'il y ait des précisions aussi sur la décision que vous vouliez prendre aujourd'hui, sur cet appel, lors de cet appel.

TIJANI BEN JEMAA : Une minute Pastor Peters s'il vous plait.

TIJANI BEN JEMAA : Je pense qu'il y a un consensus pour cet appel, nous...nous allons discuter aujourd'hui, nous n'allons pas prendre de décisions, nous allons parler du problème de la décertification et du quorum, mais nous n'allons pas prendre de décision pour aujourd'hui, sur cet appel, et nous allons discuter et c'est tout, puisque nous sommes là nous allons discuter et je vais demander aux participants de cet appel ce qu'ils pensent de la proposition faite par Seun portant sur le quorum ! Et je voudrais expliquer aussi ce qui concerne le quorum, nous sommes en train de discuter, nous n'allons pas prendre de décisions, nous sommes en train de discuter la question du quorum et ce que SEUN OJEDEJI a proposé, c'est tout !

PSTOR PETERS : Combien de membres avons-nous dans ce groupe de travail originalement ? Pour que les gens... pour savoir qui devrait participer à cette décision, quel nombre de participants avons-nous pour ce groupe de travail et qu'est-ce qui va constituer le quorum pour ce groupe de travail, à ce moment-là nous allons pouvoir prendre une décision pour l'assemblée générale.

TIJANI BEN JEMAA : Merci Pastor Peters, je voudrais vous dire que je ne suis pas tout à fait d'accord avec vous parce que ce groupe de travail n'est pas un groupe de travail qui prend des décisions, nous décidons concernant nos propres recommandations. Une minute s'il vous plaît, donc ce serait dommage qu'on fasse des recommandations, avec seulement 50 % des membres de notre groupe présents, c'est un groupe qui fait des recommandations et par conséquent nous ne pouvons pas avoir plus 50 % pour décider...prendre une décision...il ne doit pas y avoir moins de 50 % du groupe ou 50% du groupe pour prendre une décision et nous n'avons pas 50% des membres aujourd'hui même de toute façon, donc Seun est-ce que vous m'avez entendu, est-ce que vous avez entendu ce que je disais, est-ce que vous avez entendu ce que je proposais ?

PASTOR PETERS OMORAGBORN : Combien de membres participent à ce groupe s'il vous plaît ? 1re question, et 2ème question, au niveau du quorum, quel est le quorum que l'on doit avoir pour prendre une décision, donc combien sommes-nous ?

TIJANI BEN JEMAA : Nous sommes 6 aujourd'hui et nous sommes 13 dans ce groupe de travail

PASTOR PETERS OMORAGBORN : nous avons le quorum !

TIJANI BEN JEMAA : Non ! S'il vous plaît Peters je voudrais vous faire comprendre que nous voulons que ce groupe décide avec le plus grand nombre de membres possible, donc ce n'est pas une charte pour ce groupe, nous n'avons pas fait de charte pour ce groupe, il n'y a pas de charte pour ce groupe. S'il vous plaît une minute Seun Ojedeji, une minute Seun. Allez-y Seun ! Vous avez la parole.

SEUN OJEDEJI : Merci Tijani, pour ces précisions, je vois que en ce qui concerne le quorum de notre groupe et pour pouvoir faire des recommandations au...à l'assemblée générale , je dirais que je voudrais que ce...je pense qu'il vaudrait mieux que notre groupe propose des ...la décision qu'il souhaiterait prendre sur la liste de diffusion pour que tout le monde puisse envoyer une objection, s'il n'y a pas d'objections des personnes qui n'ont pas participé à la réunion, ce qu'on peut faire c'est dire à tout le monde de donner son avis de façon à ce qu'on ne puisse pas nous critiquer et dire que cette décision a été prise dans ...trop rapidement.

TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup Seun, merci pour ce commentaire, je voudrais aussi préciser que Seun a fait ce commentaire en fonction du nombre de participants de notre appel, il a fait une petite recherche et il a constaté que nous n'avons pas plus de 15 membres qui participent dans le meilleur des cas à nos appels mensuel, donc il a dit qu'à ce moment-là, on ne pourrait pas prendre de décisions à aucun moment donné, donc s'il n'y a pas d'autre commentaire sur ce point, je vais vous donner mon opinion. Est-ce qu'il y a quelqu'un qui voudrait dire quelque chose ? Je vois qu'Abdeldjalil est parmi nous, très bien (inaudible) quelqu'un d'autre a quelque chose à dire sur ce que Seun propose ? Baudouin ?

BAUDOUIN SCHOMBE : Est-ce que je peux parler, c'est Baudouin, j'ai besoin de parler !

TIJANI BEN JEMAA : Baudouin vous avez la parole. Baudouin vous avez la parole

BAUDOUIN SCHOMBE : Suivant la proposition de Seun, je pense qu'il serait souhaitable qu'on nous fasse d'abord le résumé de tout ce qui a été discuté, parce qu'il y a eu beaucoup de discussions concernant le quorum et en même temps il y avait des points sur la décertification. Mais je propose qu'on nous fasse d'abord le résumé de tout ce qui a été discuté, pour qu'on voie ce qui a été dit, et qu'est-ce qu'on peut améliorer.

TIJANI BEN JEMAA : Merci! Pastor Peters est-ce que c'est à propos de ce sujet ou est-ce que c'est à propos du chorus de cet appel ?

PASTOR PETERS OMORAGBORN : Sur les 2 points monsieur Tijani Ben Jemaa.

TIJANI BEN JEMAA : Je vais vous demander de ne pas parler pour le moment sur... de ne pas parler du quorum.

PASTOR PETERS OMORAGBORN : Est-ce que je peux parler Tijani ?

TIJANI BEN JEMAA : Allez-y ! Allez-y.

PASTOR PETERS OMORAGBORN : C'est un groupe de travail, c'est un groupe de travail ad'hoc, ce groupe n'est pas un groupe qui va prendre une décision, mais la décision, la recommandation que nous allons faire sera présentée à l'assemblée, donc ce groupe est un groupe qui va faire une recommandation, j'ai posé une question, pour savoir, si ce groupe... de combien de membres est formé ce groupe pour savoir si nous parvenions au quorum, est-ce que le quorum est de 5-6 personnes, si nous n'avons pas le quorum nous devons reporter la décision, mais si nous avons le quorum, nous pouvons prendre une décision, quelle que soit la décision prise, ensuite elle pourra être présentée sur la liste de diffusion, mais ce groupe doit faire sa recommandation et parvenir à une décision. Et donc la question que j'ai posée est nous devrions, si nous sommes suffisants, discuter des points sur lesquels nous devons prendre une décision, faire une

recommandation, et ensuite la proposer, proposer notre recommandation sur la liste de diffusion.

TIJANI BEN JEMAA :

Merci Peters, je vais vous demander d'écrire sur la liste de diffusion ce que vous venez de dire s'il vous plaît ne revenons pas en arrière sur le processus, ne reparlons pas de la substance. Maintenant nous discutons du quorum ; de la réunion d'AFRALO, pas de la réunion de ce groupe de travail, nous parlons du quorum des réunions d'AFRALO. Baudouin a pris la parole et il a dit que nous devons discuter de ces 2 points et il n'a pas dit beaucoup plus que ce qui avait été déjà dit, c'est un processus nous n'allons pas prendre de décisions puisque nous n'avons pas suffisamment de participants. J'espère avoir bien compris ce que vous avez dit Baudouin ! Bien ! Si je n'ai pas d'autres mains levées ou d'autres personnes qui demandent la parole sur la proposition de Seun, je vais vous donner mon opinion. Si nous avons un maximum de 15 personnes qui participent aux réunions d'AFRALO, aux réunions mensuelles d'AFRALO, nous n'allons jamais parvenir au quorum de 50% pour votre information, nous n'avons jamais décidé, nous n'avons jamais voté, pendant les réunions, nous faisons toujours des votes électroniques, c'est parce que nous voulons donner à tous les participants l'occasion de participer, même à ceux qui ne participent pas à la réunion, que tout le monde puisse participer à la prise de décision à travers le vote en ligne, nous parvenons au quorum, nous pouvons avoir le quorum, même maintenant que nous avons des ALS qui sont mortes, il y en a déjà 4 qui ont été...qui n'existent plus. Il y a beaucoup d'ALS qui commencent maintenant à participer, mais qui n'ont jamais participé auparavant, si nous appliquons nous avons dit au

niveau des critères de performance, nous allons nous retrouver dans la situation où nous aurons des ALS actives, moins actives et en stand-by et si elles sont en mode stand-by, pendant un an ces ALS, nous allons leur envoyer à la fin de cette année de stand-by, d'inactivité, nous allons leur envoyer un avertissement, dernier avertissement, et nous allons leur demander de nous expliquer ou de nous dire quel est leur problème. i ils ne nous répondent pas, si...ils ne changent pas d'attitude et s'ils ne donnent pas de réponse logique pour leur silence, à ce moment-là notre RALO, AFRALO, va procéder à la décertification. Avec ce processus nous allons décertifier plusieurs ALS bien sûr, mais j'espère que cela va permettre à nos ALS de participer davantage, de devenir plus actives et dans ce cas-là, nous aurons davantage de participation et nous ne serons plus dans la situation où nous aurons seulement 15 personnes qui participent à la réunion mensuelle d'AFRALO. 2 possibilités, les gens continuent à ne rien faire et nous allons décertifier ces ALS et 2ème possibilité, l'adoption de ces nouvelles règles va faire que nos ALS seront plus actives et nous aurons davantage de participation lors de nos réunions mensuelles, de téléconférences mensuelles : 1er point. 2ème point, toutes nos décisions sont faites par vote électronique, ce qui signifie que nous n'allons pas avoir seulement des personnes qui vont participer à l'appel ou à la réunion, nous aurons aussi des gens qui n'ont pas pu participer à l'appel ou à la réunion, et dans ce cas-là, selon notre expérience, nous aurons un quorum, au niveau de ce processus de vote électronique. Dans la plupart des cas, nous avons un quorum. Voilà ! Donc voilà les 2 aspects, je vois que la situation va sûrement changer après l'adoption des nouvelles règles. En ce qui concerne l'assiduité, et deuxièmement le processus de prise de décision par vote sera toujours fait par voie électronique parce que,

c'est, comment dire la manière la plus inclusive, que tout le monde peut participer à la prise de décision. Donc normalement, nous avons notre quorum, la proposition de Seun a quelques problèmes, il nous a dit si nous avons 1/3 des ALS, ce pourrait être un quorum, et on pourrait délibérer...comment dire, officiellement, légalement si on a 1/3 déjà des ALS de présent sur l'appel, mais on ne peut pas décider s'il y a 50 % des ALS, on peut délibérer, on parler, on peut discuter, mais pour décider on peut faire un vote électronique et à ce moment-là, on aura les 50 %. Si on ne les avait pas auparavant. Donc si je suis la proposition de Seun, avec 1/3 des ALS, ça fait 18 ALS, au jour d'aujourd'hui, et je crois que ce sera moins à l'avenir, pour le moment c'est 18, si on a 18 ALS de présentes, et si nous devons voter et qu'on n'a pas 26 ALS, votant pour une option, dans ce cas, ce ne sera pas le fait, parce qu'on aura que 18 ALS de présentes. Donc, si nous avons 18 personnes présentes, on peut délibérer, on peut décider de voter, et une fois qu'on décide de voter, on vote par voie électronique, et donc là, on pourra avoir le quorum. Possiblement, avoir plus de personnes votant. Mais si nous acceptons une décision avec moins de 50 % des personnes, même s'il n'y a pas d'objections, parce qu'ils ne s'intéressent pas ou ils n'ont pas vu le mail, moi je crois que c'est très dommage, de travailler de cette manière, parce qu'on ne vote pas très fréquemment, on vote seulement pour des points très importants, donc, il me semble que ces points très importants, et bien, méritent au moins un 50 % des ALS, donc ce quorum à 50% , donc quelqu'un veut intervenir ?qui a des commentaires sur ce que j'ai dit ? vous voulez rebondir là-dessus, tout particulièrement Seun ? Oui, allez-y Pastor Peters Omoragborn.

PASTOR PETERS OMORAGBORN : Donc Tijani, donc, 2 points, proposition du quorum, c'est bien cela, donc, j'ai proposé à la dernière réunion que pour toutes les assemblées générales, il y ait 1/3 et que ...on ne peut pas avoir 1/3 des membres actifs d'AFRALO quel que soit le nombre qui est donné sur la liste dans une téléconférence, ou par courriel, donc ce 1/3 devrait constituer un quorum, pour la prise de décision ; voilà ce que je propose.

TIJANI BEN JEMAA : Je ne vous comprends pas très bien, alors qu'est-ce que vous proposez exactement ?

PASTOR PETERS OMORAGBORN : Et bien je propose 1/3 des membres d'AFRALO, représenteront un quorum, pour le vote. Et pour toute décision, pour toute question, lorsqu'il y a ce vote, c'est un vote qui sera contraignant.

TIJANI BEN JEMAA : Donc, je vois, je vois d'autres commentaires. Je vois bien oui, d'autres commentaires ?

BAUDOUIIN : Est-ce que je peux poser une question s'il vous plaît ?

TIJANI BEN JEMAA : Oui !

BAUDOUIIN : C'est Baudouin !Baudouin !

TIJANI BEN JEMAA : Oui un instant s'il vous plaît, donc...la proposition de Peters est un quorum à 1/3 et pour la prise de décision la majorité ou 50% donc 50% de la majorité, ça fait 50 % de 1/3, serait le quorum. Donc Baudouin veut prendre la parole. Baudouin, vous avez la parole.

BAUDOUIN SCHOMBE : Merci beaucoup. 1/3 est-ce que c'est pour un vote en présence [inaudible]

[TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup Baudouin, non pas du tout. Je répète. Le quorum pour qu'une réunion puisse délibérer en toute légalité, il faudrait qu'il y ait au moins le tiers des ALSes présents et la réunion ne peut pas décider s'il n'y a pas 50% qui vote pour une option. Donc le vote se fait par une majorité des ALSes, la majorité absolue. On peut se réunir avec le tiers seulement. On peut décider avec ce tiers-là de passer au vote et une fois qu'on passe au vote c'est 50% des ALSes, tous nos votes se font en ligne, ça ne sera pas 50% du tiers qui est présent, ça sera 50% de toutes les ALSes et on arrive à avoir 50% dans ce cas-là.

Est-ce que je me suis fait comprendre Baudouin ?

BAUDOUIN SCHOMBE : Oui j'ai compris Tijani Ben Jemaa, merci pour l'explication.

TIJANI BEN JEMAA : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ?

SEUN OJEDEJI : Vous êtes toujours là ? Vous m'entendez ?

TIJANI BEN JEMAA : Oui, on vous entend

SEUN OJEDEJI : Allez-y ! Je n'ai pas tout entendu, car je suis au volant, je ne sais pas ce qui a été dit. Ce que Tijani a mentionné, moi je préférerais suivre le résumé de la discussion et ensuite je vous ferais une réponse sur la liste de diffusion, car je n'ai pas entendu tout ce qui a été dit.

TIJANI BEN JEMAA : Oui, je vous ai demandé de prendre la parole pour vous assurer, moi j'ai fait mes commentaires, et je [inaudible] pour que vous puissiez prendre la parole, donc si vous entendez mes commentaires, c'était qu'aujourd'hui nous sommes 52, lorsque l'on a adopté ces règles par la suite on aura moins de 52 ALSes, car il y aura une désertification des ALSes. Donc lorsque ces règles ont été adoptées, je crois que plusieurs ALSes seront plus actives, car elles auront peur d'être désertifiées, donc on aura un meilleur quorum dans tous les cas de figure et nous aurons des ALSes plus actives.

Deuxième point, tous nos votes se feront en ligne, on a toujours voté en ligne, pourquoi ? Car le vote en ligne est plus inclusif et permet aux personnes n'étant pas présentes durant la réunion ou l'appel de voter. Donc je crois que c'est la meilleure manière pour suivre et lorsque nous faisons un vote en ligne, nous aurons plus que pendant la réunion, donc

mon point de vue est que, et cela pour le vote donc, nous aurons un quorum.

Le quorum signifie pour moi 50% des ALSes, des commentaires sur ce que j'ai dit ?

BERAN DONDEH : Oui vous avez un quorum, il y a un écho sur la ligne.

TIJANI BEN JEMAA : Vous pensez que cela vient de moi ?

BERAN DONDEH : Je crois que pour tout le monde il y a un fort écho.

TIJANI BEN JEMAA : Yesim il y a un problème d'écho.

YESIM NAZLAR : Oui, Tijani, nous essayons de régler le problème, vous m'entendez ?

TIJANI BEN JEMAA : Oui je crois que c'est bon maintenant, Beran, allez-y ?

BERAN DONDEH : Si j'ai bien compris, vous dites que nous allons continuer à voter en ligne, par voie électronique, vous n'allez pas prendre de décision

pendant les réunions, les décisions se font toujours par voies électroniques c'est bien cela ?

TIJANI BEN JEMAA :

Oui, exactement. Si nous parlons de points normaux et qu'il y a un consensus, ce n'est pas obligé de voter, donc dans ce cas-là on peut prendre des décisions si ce n'est pas un problème majeur, si c'est un problème majeur, on doit voter en ligne pour s'assurer que nous avons une majorité des ALSes qui puissent s'exprimer.

Je vous explique. Supposons que nous sommes dans un appel mensuel et que nous parlons de la certification, l'accréditation d'une ALSes et que nous devons faire diligence de la part du personnel et qu'il y a un dossier de candidature qui a été lu, qui a été reçu par 4 personnes, qui a été accepté par 4 personnes [inaudible] que cette ALS ne respecte pas les critères du règlement intérieur, des statuts, s'il y a un consensus, à ce moment-là on peut décider d'accepter le dossier de candidature de cette ALS. S'il y a une objection là il faut qu'on vote, une objection de soulevée, là il faut voter par voie électronique pour qu'on puisse avoir l'opinion de toute l'AFRALO.

Est-ce que c'est clair ?

BERAN DONDEH :

Oui, c'est clair Tijani, mais ce qui m'inquiète c'est comment vous définissez mineur et majeur, un point mineur et un point majeur. Donc ça peut compliquer encore plus les choses.

TIJANI BEN JEMAA :

Les points majeurs c'est si on décide sur une déclaration, une déclaration auprès du conseil d'administration ou ALAC, on approuve une déclaration de l'ALAC ça c'est important, c'est majeur pour moi si on veut nommer quelqu'un, s'il y a deux candidats, il faut qu'on vote. On ne peut pas dire bon il y a un consensus, il y en a un seul qui est contre, mais on ne peut pas faire cela de cette manière, il faut que l'on vote. Il y a des éléments critiques et essentiels pour l'organisation, pour l'association pour ALAC, il faut que l'on vote, si nous avons un consensus sur des points qui n'ont pas un impact fort sur l'organisation, pas pour choisir, mais pour accepter une ALS, si le personnel a déjà fait son travail avec diligence et a dit c'est bon et s'il y a 2 ou 3 personnes qui ont déjà dit oui, nous avons lu le dossier de demande qui est solide, les critères des statuts sont respectés, nous certifions tout simplement que le dossier de demande, nous indiquons que le dossier de demande répond aux critères c'est tout ce que l'on fait, on n'a pas le droit de décider pour ou contre une ALS, on dit simplement que oui le dossier a bien été reçu en bon et due forme, répond au critère et ainsi de suite.

Donc notre décision, mais par exemple si on doit dire à ALAC, nous devons dire ensuite à ALAC que nous sommes d'accord et ensuite c'est l'ALAC qui prend la décision d'accepter ou pas une ALS. Donc s'il n'y a pas d'objection, il n'y a pas besoin de voter dans ce cas de figure. Donc cela facilite un peu les choses, on ne veut pas rendre les choses plus compliquées. Donc s'il y a un point qui peut poser problème, à ce moment-là, il faut voter.

C'est bon Beran, cela vous convient ?

BERAN DONDEH : Oui je comprends ce que vous essayez de dire, mais moi, mon point de vue, comment définir tout cela, vous avez donné des exemples en effet, j'ai bien compris, mais comment définir dans nos procédures ce qui est mineur, ce qui est majeur ce qui est une décision sans impact, avec impact. Ça, c'est difficile à définir.

TIJANI BEN JEMAA : Toute décision de ratification, de déclaration de nomination, lorsqu'il y a plus d'un candidat cela doit passer par un vote. Tout autre problème qui est débattu dans un appel ou dans une réunion, lorsqu'il y a un consensus total, pas d'objection, là on peut prendre des décisions par consensus durant la réunion, c'est clair maintenant ?

BERAN DONDEH : Oui, c'est clair, c'est ce que je demandais merci.

TIJANI BEN JEMAA : Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ?

PASTOR PETERS OMORAGBORN : Oui j'aimerais intervenir.

TIJANI BEN JEMAA : Qui est-ce qui parle ?

PASTOR PETERS OMORAGBORN : Le pasteur Peter.

TIJANI BEN JEMAA : Allez-y !

PASTOR PETERS OMORAGBORN : Donc je ne veux pas trop compliquer le débat, nous sommes dans une démocratie, mais un problème mineur ou majeur, on doit pouvoir voter pour tout point soulevé, pour toute question qui se pose, donc il faut enregistrer les votes, il faut voter dans une démocratie, on ne peut pas décider si c'est majeur ou mineur, cela va créer des problèmes à l'avenir, voilà ce qui m'inquiète.

TIJANI BEN JEMAA : D'accord, c'est noté.

D'autres commentaires à ce sujet ?

Abdeldjalil a fait un commentaire c'est en français, un instant s'il vous plait.

Pourquoi tu ne le lis pas toi-même ? Je peux le lire.

Abdeldjalil a dit dans les différentes réunions d'AFRALO en ligne, nos grandes discussions sont sur la décision pour la certification des ALSes, décision de soumettre une candidature, une déclaration pour les élections, je suis d'accord pour les diffusions qui ont des impacts limités sur le bon fonctionnement d'AFRALO.

Le bureau d'AFRALO peut décider pour nous, je ne vois pas de problème pour le cas des grandes décisions donc il nous faut l'avis de la moitié des ALSes.

Ok ça c'est Abdeldjalil, Abdel tu es d'accord avec ce que j'ai dit.

Pour que toutes les ALSes s'impliquent à la bonne marche d'AFRALO. Nous faisons en sorte que les ALSes comprennent d'abord le sujet avant qu'ils votent, si les ALSes ne participent pas à nos réunions, il sera difficile de faire le choix lors des décisions.

Oui tout à fait donc Abdeldjalil dis que pour les gens qui ne participent pas aux réunions, même si on fait un vote en ligne, leurs décisions vont être quelconque, car ils n'ont pas participé au débat et ne sont pas ni pour ni contre.

Je suis un peu d'accord avec lui et d'autre part il dit aussi que pour les choses qui n'ont pas d'impacts importants tels que comme j'avais dit, peuvent être prises par consensus, les autres doivent passer au vote, c'est comme j'avais définis, si vous voulez que je répète en français, je peux répéter, toutes les déclarations que nous faisons, toutes les ratifications des déclarations à la clé, toute diffusion de sélection de personnes pour une position quelconque, dans le cas où il y a plusieurs candidats, tout ça doit passer au vote électronique.

Pour les autres questions, s'il y a consensus durant la réunion, une réunion qui délibère régulièrement c'est-à-dire une réunion où il y a au moins le tiers des ALSes, dans ce cas-là s'il y a un consensus, la décision peut passer. S'il y a une seule personne, même si la décision est mineure, n'a pas d'impact, qui dis non, dans ce cas-là on passe au vote électronique.

Voilà la décision en bref. Est-ce qu'il y a d'autres remarques sur ce point ? Nous avons presque épuisé notre heure et je suis content qu'on ait

discuté de ce point pendant cette réunion, je crois, maintenant que les choses sont plus claires et on va pouvoir sortir la dernière décision sur laquelle on va voter la prochaine fois.

Je suis un peu désolé aujourd'hui que nous soyons dans une réunion où il y a peu de participants, c'est dommage, car nous sommes réellement en retard, nous voulons avancer, en même temps nous ne voulons pas prendre de décision hâtive, nous voulons prendre notre temps, c'est pour cela que pour chaque sujet, nous discutons trois fois, une fois pour l'introduire, une deuxième fois pour compiler les avis et faire une première lecture de la recommandation et la troisième fois c'est pour faire une deuxième lecture et adopter. Donc si on fait comme ça et qu'on continue à ne pas venir aux réunions, cela va être un problème.

Alors, maintenant je veux qu'on passe au dernier point à discuter sur l'agenda qui concerne la position du Vice-Président. Je veux juste donner un avis que j'ai partagé avec deux personnes d'entre vous, l'avis consiste que nous sommes l'un des deux RALOs qui a un président, un vice-président et un secrétaire, les autres, ont tous un président et un secrétaire seulement.

Le fait d'avoir un président, un vice-président et un secrétaire est très bien, car ça donne l'occasion d'avoir plus de personnes impliquées et deuxièmement, ça protège un peu la position du président même si le président est absent de manière intempestive, le président peut faire part de sa position immédiatement. Seulement, durant ces années d'expérience, c'est quelque chose qui marche bien, il n'y a pas de problème, un seul souci c'est que pour participer aux réunions d'ICANN, nous sommes gênés, c'est le secrétaire ou le vice-président qui doivent

participer parce que nous avons que deux personnes du RALOs qui doivent participer. Donc c'est le président et le vice-président ou le président et le secrétaire, et ça a toujours été un problème de gêne, ça gêne tout le monde, personne ne peut décider sur ce problème-là et à la fin on est obligés de décider, et donc décider c'est [inaudible]. C'est pour cela que je veux vous proposer, on ne va pas discuter aujourd'hui, on peut avoir une petite discussion, mais on va bien en discuter la prochaine fois, dites-moi s'il est judicieux de supprimer la position du vice-président puisque la seule mission du vice-président est de remplacer le président. Je pense qu'on peut donner cette tâche au secrétaire, le secrétaire peut très bien remplacer le président puisqu'il est collé à lui et travaille avec lui, donc il est plus informé que le vice-président, car le vice-président ne fait rien que remplacer et si le président n'est jamais absent, il ne remplace jamais donc le secrétaire est beaucoup plus au courant et peut très bien remplacer le président pendant la petite période jusqu'à ce qu'on choisisse un nouveau président.

Ça va résoudre le problème du choix de la personne qui va représenter AFRALO aux réunions d'ICANN. Juste comme ça pour introduire le sujet et si vous avez un avis, vous pouvez toujours le dire, je vous écoute.

[Inaudible]

Bien sûr Baudouin.

BADOUIN SCHOMBE : Je pense que vous avez posé un problème qui est très important, je crois que c'est vraiment très pertinent. [Inaudible] Je crois que ce n'est pas mal pour éviter [inaudible]

TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup Baudouin. Est-ce qu'il y a une autre remarque sur cette question. Sinon il faut discuter sur la liste et la prochaine on va venir avec une proposition écrite. Bien entendu, il fallait que je fasse une petite précision, pour cette fois-ci, pour ces élections, il est trop tard, nos règles de procédures ne seront effectives qu'à la fin de l'année si elles sont acceptées par RALO et même si l'on décide aujourd'hui le vice-président est déjà choisi et on va le laisser continuer son mandat. Dans les règles on va dire que cette règle sera appliquée à partir de la date de la fin du mandat du vice-président qui va être élu ou qui est en train d'être élu maintenant.

[INCONNU] : Le pasteur Peters voudrait intervenir.

TIJANI BEN JEMAA : Oui Pasteur Peters.

PASTOR PETERS OMORAGBORN : Oui M. Tijani, le rôle du président et du vice-président et du secrétaire dans toute organisation, ce sont des rôles différents, donc je comprends pourquoi cela pose un problème avec AFRALO, mais le rôle du secrétaire ne peut pas être confondu avec le rôle du vice-président donc s'il y a une réunion, et vous voulez que le secrétaire représente donc un

RALO, je ne crois pas qu'il pourrait y avoir un débat sur qui va aller aux réunions. Le vice-président, si le président est présent à une réunion de l'ICANN, le vice-président n'a pas à y aller et le vice-président doit savoir qu'un président peut se rendre à une réunion de l'ICANN, le vice-président ne va pas s'y rendre donc c'est comme cela que ça peut être réglé, ça me paraît très clair.

Il me semble que cela ne pose pas problème, lorsque le président est là, présent aux réunions, le vice-président ne devrait pas se rendre à la même réunion, et c'est le secrétaire qui joue un autre rôle qui devrait s'y rendre, donc je crois qu'automatiquement les postes de vice-président et de secrétaire représentent des RALOs également.

TIJANI BEN JEMAA : Oui merci beaucoup c'est noté.

BERAN DONDEH : Je pourrais intervenir s'il vous plaît ?

TIJANI BEN JEMAA : Baudouin veut intervenir également.

BERAN DONDEH : Je serais très courte, je suis d'accord à 100% avec ce que vous avez dit, ce sont des rôles différents et je crois que le secrétaire ne peut pas prendre le rôle du vice-président dans une réunion, ça ne pose pas un problème, le secrétaire peut représenter AFRALO, le vice-président peut représenter AFRALO également, mais je ne pense pas qu'il y a des

circonstances difficiles, je crois que c'est toujours une position qui doit être conservée.

TIJANI BEN JEMAA :

Oui merci beaucoup Beran, je note, nous notons tout cela, pour votre information, nous avons 5 minutes de dépassement déjà. Je vous rappelle que les autres, il n'y a que AFRALO qui a un vice-président. AFRALO par exemple a uniquement un président et un secrétaire et nous avons toujours le problème de qui va aux réunions de l'ICANN, donc ce n'est pas un problème imaginaire, c'est un problème très concret, qui envoyer aux réunions de l'ICANN ?

Donc ça c'est au groupe de décider et je suis d'accord avec toute position que prendra le groupe, donc merci beaucoup, on a dépassé de 6 minutes notre temps imparti. J'aimerais remercier tout le monde pour sa participation, on n'a pas pu prendre de décision, car on était pas assez nombreux, hélas, mais je lève maintenant la séance, merci beaucoup de votre attention.

YESIM NAZLAR :

Merci, la séance est levée.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]